

D8308/322

- 3 -

IV - INFORMATIONS MILITAIRES

- Audit d'observation sur les pays frontaliers avec votre pays.
- Mission d'étude afin de déterminer les infiltrations militaires ou civiles à l'intérieur du CONGO

Mon travail permanent consistera à rechercher, à vérifier avec précision et rassembler la masse des informations qui concerne le Président NGUESSO et son pays pour recouper, trier, ordonner, choisir, synthétiser, mettre en valeur les plus importantes et vous signaler par des degrés d'urgence appropriés les plus significatives.

- 4 -

NZABAHIMANA François
Président RDR
72 rue Neuve
4970 ST AVELOT
BELGIQUE

☎ / 📠 : 00.32.80.88.07.16

D 83-8/323

KANYARUSHOKI Claver
Vice-Président chargé des Relations Extérieures
7 Résidence Montesquieu
49000 ANGERS
FRANCE

**NOTE SUR LES PERSPECTIVES DE REGLEMENT DE LA CRISE
RWANDAISE
QUEL SOUTIEN PEUT APPORTER LA FRANCE ?**

Suite à la guerre fort meurtrière déclenchée par le Front Patriotique Rwandais (avec l'appui du Président Yoweri KAGUTA MUSEVENI) le 1er octobre 1990 et à l'assassinat du Président Juvénal HABYARIMANA le 6 avril 1994 la guerre a immédiatement repris avec tous les effets qui en ont été conséquence : massacres à large échelle, destruction de plusieurs infrastructures socio-économiques, exode d'environ 4.5 millions de rwandais vers la Tanzanie, le Zaïre et plusieurs autres pays, ainsi que la prise du pouvoir au Rwanda par le FPR en juillet 1994. Les massacres qui ont été perpétrés au Rwanda depuis le 1er octobre 1990 tant par le Front Patriotique Rwandais que par les forces pro-gouvernementales sont ahurissants et condamnables à tout point de vue. Toute personne chez qui une responsabilité directe ou indirecte dans ces massacres sera établie devra être punie selon les crimes de guerre au Rwanda.

1 / PROBLEMES URGENTS QUI SE POSENT

a. La victoire militaire du FPR lui a facilité la mise sur pied d'un régime pseudo-démocratique et essentiellement dictatorial. Le gouvernement auto-proclamé de Kigali n'est pas l'émanation du peuple rwandais. Il est majoritairement composé de membres issus du FPR. Peu d'éléments proviennent d'autres partis (MDR, PL, PSD et PDC) d'où ils sont purement et simplement extirpés par le FPR. Tous les partis politiques à l'exception du FPR, ont perdu le droit d'exercer les activités politiques.

b. Poursuite du génocide par le FPR : Depuis le 1er octobre 1990, le FPR vient de liquider au moins un million de HUTUS au Rwanda. Il suffit de constater que les populations des Préfectures de BYUMBA, KIBUNGO et une partie de RUHENGERI ont été largement décimées. Les récents carnages et épurations ethniques perpétrés par le FPR dans les Préfectures de Kigali, Gitarama, Butare, Gikongoro (KIBEHO) et Gisenyi sont indescriptibles. Et les tueries continuent. D'après certaines informations, les responsables militaires du FPR voudraient égaliser le nombre des HUTUS avec celui des TUTSI (à vérifier). Pour y parvenir, ils veulent prochainement organiser un massacre systématique de HUTUS sachant lire et écrire sous prétexte que les miliciens HUTUS vont attaquer à partir du Zaïre.

c. Efforts consentis par la Communauté Internationale pour venir en aide aux réfugiés et au régime de Kigali.

Il est vrai que malgré la sous-estimation délibérée du nombre réel des réfugiés, la Communauté Internationale consacre un budget colossal à subvenir aux besoins de base des réfugiés se trouvant dans les camps du Kivu (Zaïre) et de Ngara (Tanzanie). Cette même Communauté Internationale est sollicitée par le gouvernement Rwandais pour l'aider à financer la reconstruction, le PAS et les programmes usuels de coopération.

- 1 -

A tout cela, il faut ajouter le financement de la MINUAR II. Cette duplication d'efforts pourrait être évitée si une solution rapide mais satisfaisante pouvait être trouvée afin de mettre fin à la crise rwandaise.

d. Déni de justice

Le Rwanda est aujourd'hui le seul pays au monde où la branche judiciaire du pouvoir n'existe pas. Les droits de l'homme sont quotidiennement bafoués, les exécutions sommaires et extra-judiciaires sont monnaie courante. L'armée du Front Patriotique parvient à s'innocenter aux yeux de la Communauté Internationale en prétextant que les tueries sont exécutées par ses éléments incontrôlés. Elle ajoute que les militaires trouvés coupables sont emprisonnés ou punis autrement. Paradoxalement, le nombre de ces coupables reste de 60 personnes depuis Août 1994, alors que l'intensité et l'étendue des massacres progressent de manière exponentielle.

e. Culture d'une atmosphère de haine HUTU-TUTSI et le sentiment de persécution des Hutus par l'occident surtout.

Aujourd'hui, les termes "HUTU extrémiste", "milicien HUTU" etc, présentent l'image de HUTUS barbares, sauvages et laissent l'impression que les TUTSI n'ont pas d'extrémiste dans leur rang ou qu'ils n'ont pas de miliciens. Rien ne peut être plus faux. L'histoire du Rwanda et du Burundi montre clairement que les TUTSI ont cultivé l'extrémisme, l'arrogance et la méchanceté à l'endroit du HUTU depuis plusieurs siècles. Ils sont également passés maîtres dans l'art de la tartuferie et du mensonge parvenant ainsi à confondre et à tromper facilement l'opinion internationale. C'est ce qui se passe au Burundi.

Il est vrai que le HUTU ne parvient pas à faire passer son message car il est souvent victime de sa trop grande modestie, et parfois de sa naïveté.

Travaillés par le FPR, la presse internationale et certains pays occidentaux se sont évertués à mettre tous les malheurs du Rwanda sur le dos des HUTUS. Au lieu, par exemple, de dire que la guerre imposée au Rwanda depuis le 1er octobre 1990, l'ampleur des tueries, tortures, et exclusions commises par le FPR entre octobre 1990 et avril 1994 (sûrement par le FPR avec l'appui d'un ou deux pays étrangers) ont déclenché la fureur populaire qui a conduit aux massacres que le Rwanda a vécu, ils ont localisé leur attention (en rejetant toute autre hypothèse) d'emblée sur la thèse de génocide préparée et planifiée d'avance. Les réfugiés rwandais savent bien que quatre ans durant ils vivaient le traumatisme et le cauchemar de se voir lyncher à tout moment par le FPR. Très peu de choses ou rien n'a été dit sur la distribution d'armes à feu depuis 1990 aux adeptes du FPR vivant au Rwanda et sur la circulation entre les membres du FPR de massages, les préparant à la liquidation de tout l'élite HUTU dès que le signal approprié serait donné.

Devant la réaction hostile de l'occident basée sur l'information fournie et artistiquement entretenue par le FPR, la population majoritaire du Rwanda ne peut que se sentir lésée et pourquoi pas persécutée. Des actions médiatiques, approfondies et intenses s'imposent pour corriger cet état des choses.

- 2 -

Les tristes événements qui viennent de se dérouler au Rwanda ont ravivé la haine entre HUTU et TUTSI. Une question importante à poser est la suivante : est-ce avant ou après l'attaque par le FPR que les tensions inter-ethniques ont connu leur intensité la plus forte ? Il n'y a pas l'ombre d'un doute que c'est bien après l'attaque par le FPR. Aujourd'hui, cette haine a atteint son paroxysme. Le Rwanda ne pourra certainement pas être reconstruit dans cette ambiance. Des recettes spéciales et idoines sont attendues en vue de permettre d'enclencher le processus de réconciliation nationale.

f. Non scolarisation de 800.000 Rwandais

A peu près un million de rwandais qui fréquentaient l'école primaire, l'école secondaire et l'enseignement supérieur et universitaire croupissent dans les camps de réfugiés au Zaïre, sans aucun espoir de retourner aux bancs de l'école bientôt. Toutes les démarches effectuées,

auprès des autorités zaïroises , du HCR et d'autres organismes, se sont soldées par une réponse négative. Les jeunes rwandais ont un droit inaliénable à l'éducation. Le refus d'accès à l'enseignement ne peut être qualifié que de crime contre l'humanité.

g . Négation de la liberté de mouvement et d'expression

Les nouveaux réfugiés rwandais éprouvant des difficultés énormes à se rendre dans les pays occidentaux et à s'exprimer dans les médias de ces mêmes pays. C'est comme ci un embargo total les frappe dans ces deux domaines. Où commencent et où s'arrêtent les droits de l'homme ? Est-ce que 5 millions de rwandais sont des criminels ? Et même à supposer qu'ils l'étaient, n'ont-ils pas le droit de jouir de la plénitude de leurs libertés tant qu'ils n'ont pas été entendus par un Tribunal, jugés et condamnés ?

h. Insécurité pour les réfugiés et leurs biens

Certains réfugiés indisciplinés (ex-prisonniers, militaires, miliciens), certains complices (notamment au Nord de Kivu et membre du FPR ont tous une responsabilité indéniable dans l'insécurité dont les réfugiés rwandais sont chaque jour l'objet.

i. Insuffisance de l'aide alimentaire et des soins médicaux

Étant donné que le nombre de réfugiés a été volontairement sous estimé par le HCR, les aides qui arrivent suffises juste pour subvenir aux besoins minimum de 800.000 personnes. Le résultat est que la malnutrition commence à faire des ravages et que la mortalité, liée à des soins médicaux insuffisants, reste préoccupante. Une mention spéciale doit être faite à propos de la prévention du SIDA. Une mention spéciale doit être faite à propos de la prévention du SIDA. Aucun organisme n'apporte des condoms aux réfugiés alors que l'activité sexuelle dans les camps est fort prononcée. La population des réfugiés a besoin d'un approvisionnement urgent en préservatifs masculins pour prévenir les grossesses et la transmission du SIDA.

- 3 -

j. Organisation des réfugiés en vue de leur retour au Rwanda

Les réfugiés ne sont pas encore dotés d'une structure efficace. Crédible et jouissant d'un soutien tant en Afrique qu'en Occident. Des concertations sont en cours pour la mise en place de cette structure. Le soutien du Zaïre et de pays traditionnellement amis du Rwandais devraient pouvoir faciliter la fonctionnalité de cette structure.

Son rôle essentiel sera de :

- défendre les droits des réfugiés.
- permettre aux réfugiés de bien comprendre leurs droits, leurs devoirs et leurs obligations.

- entreprendre toute initiative susceptible de permettre aux réfugiés de regagner leurs pays dans la dignité et en sécurité; le recours aux voies pacifiques et à la négociation sera privilégié.
- servir de trait d'union entre les réfugiés rwandais d'une part et le HCR et d'autres organismes d'autre part.
- servir de trait d'union entre les réfugiés rwandais et certains pays.
- représenter les réfugiés rwandais.

2 / SOLUTIONS PRÉCONISÉES

Les problèmes fort urgents de survie (santé, alimentation, sécurité des réfugiés et de leurs biens...) peuvent être réglés avec plus de souplesse et de rapidité via une concertation permanente entre des représentants acceptés et dûment mandatés des réfugiés, ceux des gouvernement où vivent les réfugiés et ceux des agences des Nations Unies et des ONG oeuvrant sur le terrain.

Les réfugiés ne sont pas encore organisés mais semblent plutôt divisés quoique voulant à tout prix voir naître un organe qui les rassemblerait et permettrait leur retour rapide au Rwanda. Il est aussi vrai que cette question de leadership peut être facilement réglée puisque des personnes bien au fait des relations extérieures et soutenues massivement par la population réfugiée ont déjà été identifiées. Leur crédibilité ne pourra connaître une durabilité que si des soutiens extérieurs leur viennent en aide.

Afin de faciliter leur retour des réfugiés au Rwanda et de permettre un rétablissement durable de la paix, les conditions suivantes doivent être satisfaites :

- a. Partage du pouvoir selon des modalités à négocier entre les Forces intérieures et les forces extérieures, y compris l'intégration des forces armées rwandaises dans l'armée nationale.
- b. Démilitarisation complète du pays (désarmement et cantonnement des armées)
supervision
de la sécurité par une force internationale et présence d'observateurs des droits de l'homme.

La composition de cette force et de l'équipe d'observateurs serait négociée avec les forces extérieures.

- 4 -

- c. Recouvrement intégral de leurs biens par les personnes qui les ont perdus/abandonnés à partir du 6 Avril 1994.
- d. Faciliter le retour et la réinstallation des personnes dans leurs biens et les accompagner par une aide humanitaire pendant une période sécurisante.
- e. Cesser toute intervention, médiatique notamment, qui entretienne la peur de vengeance, de

revanche, d'arrestations arbitraires et d'assassinats.

- f. Enquête par la Communauté Internationale (pays ou organismes dont la neutralité et l'objectivité dans ce dossier peuvent être démontrés) seule sur qui a descendu l'avion du Président Habyarimana le 6 Avril 1994. Que les coupables soient jugés.
- g. Enquêtes sur les massacres perpétrés au Rwanda depuis le 1er octobre 1990, enquête sur les massacres perpétués les 18 et 28 avril 1995 au camps de réfugiés rwandais à KIBEHO et que les coupables soient jugés par un tribunal international véritablement neutre, équitable et juste. Les enquêtes doivent être menées en toute objectivité et impartialité. Elles doivent cesser d'être une compilation des déclarations de délation provenant du FPR ou de ses acolytes.
- i. Négociations devant aboutir au partage du pouvoir (gouvernement, parlement et armées d'unité nationale) sur base de l'accord d'Arusha.
- j. Mettre en place un mécanisme permettant d'amener tous les rwandais à une réconciliation nationale.
- k. La Communauté Internationale et plus particulièrement l'organisation des Nations Unies doit s'assurer que, dans la région, aucun pays ne puisse semer la déstabilisation et l'insécurité en toute impunité.

3 / ROLE QUE PEUT JOUER LA FRANCE ET CE QU'ELLE PEUT GAGNER POUR SON IMPLICATION DANS LE REGLEMENT DE LA CRISE RWANDAISE

a. Rôle de la France

Aider les réfugiés rwandais à se constituer en un corps uni pour lutter en faveur de leur retour au bercail. Très concrètement, la France est invitée à accorder un appui financier et du counselling pour l'organisation d'une conférence qui réunira dans 2 mois ou plus tard, des représentants des réfugiés - provenant de tous les coins de la planète - en vue de créer un Forum Unifié. La France pourrait faire connaître également d'autres types d'appui qu'elle compte accorder à court moyen, et long termes.

Agir sur ses partenaires occidentaux, sur l'ONU, sur les pays de la sous-région et sur l'OUA pour qu'une conférence internationale sur le règlement de la crise rwandaise se tienne dès que les réfugiés seront dotés d'un Forum Unifié devant représenter et défendre leurs intérêts.

S'impliquer dans le dossier de la crise rwandaise de manière à ce qu'à moyen et long terme, elle devienne le partenaire occidental n° 1 du Rwanda.

Maintenir des relations serrées avec les réfugiés rwandais et les consolider davantage lorsque ceux-ci seront rentrés dans leur pays.

Contribution à l'amorce d'une action diplomatico-politique et médiatique pour présenter au monde la véritable image du HUTU qui a été diabolisée et pour expliquer ce qui s'est réellement passé au Rwanda depuis le 1er octobre 1990 jusqu'à maintenant. Cette contribution devra couvrir les aspects de counselling, et les aspects financiers. L'on devra pouvoir publier abondamment dans la presse internationale, publier des livres sur la stratégie rwandaise en rétablissant la vérité qui a été travestie par des personnes comme Colette BRAECKMAN, inonder les TV et Radios internationales susceptibles d'aider à présenter le visage réel du HUTU et investir dans les agences de lobbying (en Europe, et en Amérique du Nord) pour que nous soyons en mesure d'amener les décideurs occidentaux à comprendre le problème rwandais et à lui trouver des solutions appropriées.

Si l'approche de "NÉGOCIATIONS" échouait notamment à cause d'un refus ou d'obstacles continus du FPR, la France aiderait les réfugiés à trouver une autre alternative susceptible de les aider à rentrer dans leur mère-patrie.

b. Ce que la France peut gagner de son implication dans le règlement de la crise rwandaise.

Parvenir à expliquer au monde que le régime MITTERAND n'a pas passé son temps mais qu'il a appuyé un régime rwandais dictatorial et honni de son peuple mais qu'il a appuyé un régime démocratiquement élu, jouissant d'un grand soutien populaire (la preuve est que le pays s'est vidé lors de la prise du pouvoir par le FPR) mais qui est vaincu principalement à cause d'une intervention militaire fort musclée soutenue par l'Ouganda, l'armée Burundaise, la Tanzanie, la Belgique, les USA et la Grande Bretagne.

Envoyer un signal clair aux anglo-saxons qui veulent étendre leur espace linguistique et géostratégie aux dépens de la francophonie et même des intérêts français. Si les USA s'intéressent au Rwanda aujourd'hui, c'est qu'ils veulent en faire un pont pour contrôler le Zaïre et l'Angola convoités à cause des richesses minières et pétrolières dont ils regorgent. La France a une obligation morale et politique de veiller à ce que l'espace francophone ne soit subitement réduit par des pays qui contrôlent déjà une très importante partie de la planète. La France doit prendre au sérieux la défense de ses intérêts économiques et géostratégiques dans la sous-région. Pourquoi est-ce que les USA et la Grande Bretagne s'arrogeraient le droit de contrôler dans un avenir non-lointain, un pays comme le Zaïre de surcroît francophone alors que la France y est déjà bien introduite et qu'elle peut très bien y remplacer la Belgique qui s'est révélée incapable de convaincre les zaïrois, les rwandais et les burundais qu'elle peut les parrainer et les conduire à des lendemains socio-économiques et politiques meilleures.

L'action que mènerait la France pour aider les réfugiés rwandais à regagner leurs pays doit au cas où elle réussirait à être couronnée par la compensation suivante :

1. en cas de partage du pouvoir entre les forces intérieures et les forces extérieures actuelles.

Les nouvelles autorités issues de forces extérieures (c'est à dire les réfugiés rwandais actuels) dont surtout le Président de la République (à désigner dans le respect de l'accord d'Arusha) pèseront de leur poids pour que :

La France soit au moins l'un des principaux partenaires occidentaux de la coopération militaire avec l'armée nationale, il sera facile d'atteindre cet objectif. L'attachement des FAR à la coopération militaire avec la France reste très élevé.

Les entreprises françaises puissent s'investir dans les programmes de reconstruction nationale.

La coopération bilatérale non-militaire dans des domaines variés (télécommunications, éducation, agriculture, communication, travaux publics, électricité, eau, santé, etc) doit se réaliser de manière plus intense que par le passé. Il faut qu'elle aille parallèlement avec l'implication d'hommes d'affaires français dans des secteurs tels que les banques, l'hôtellerie, le tourisme, les constructions, la commercialisation du thé et du café. C'est par ce truchement que la France deviendrait un partenaire occidental privilégié du Rwanda et qu'elle s'assurerait que ce n'est pas les USA ou la Grande Bretagne qui contrôle l'Afrique Centrale francophone mais que c'est bien elle qui en est maître.

2. En cas de prise de pouvoir par les forces extérieures (c'est à dire les réfugiés rwandais récentes

C'est un scénario qui résulterait d'un refus continu du FPR à dialoguer avec les réfugiés rwandais. Il va s'en dire que la lutte armée serait, dans ce cas, la seule voie de recours pour les 4,5 millions de réfugiés rwandais.

Si la lutte armée est menée avec appui bien engagé de la France et qu'elle se solde par une victoire, la France aura bien sûr, tout à gagner. La coopération bilatérale non-militaire l'investissement dans le secteur privé et la coopération militaire se feraient d'une manière qui fasse ressortir clairement que la France est le partenaire occidental n° 1 du Rwanda.

SINGAYE Fabien